

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

10 février 2023

Date d'affichage :

10 février 2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230216-011_2023-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du **16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°011/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉVENEMENT « PARTIR EN LIVRE »

Le Maire expose :

La médiathèque municipale de St-Jean-St-Nicolas participe depuis 8 ans à la manifestation nationale autour de la littérature jeunesse « Partir en Livre ». Fort du succès rencontré auprès du jeune public et des familles, et la volonté de développer les actions en faveur de la lecture publique, le projet se développe chaque année.

En 2018, un partenariat a eu lieu et permet à l'événement d'être un projet inter-bibliothèques avec outre la médiathèque de St Jean St Nicolas, les médiathèques de St Bonnet en Champsaur et de St Firmin qui participent afin de toucher un public encore plus large et développer la lecture publique sur le territoire pendant un temps de vacances propice à la découverte et l'éveil du public.

En 2019, la médiathèque de Chabottes rejoint le projet. Puis en 2022, les médiathèques d'Ancele et du Noyer s'adjoignent au projet.

Le Conseil Départemental peut être sollicité pour subventionner cette action dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

Le Comité National du Livre peut également être sollicité pour subventionner les activités littéraires proposées pendant Partir en Livre.

La dépense subventionnable prévisionnelle de l'événement pour l'année 2023 se monte à 7 245 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↳ **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation de cette action à hauteur de 3 000 €
- ↳ **DE SOLLICITER** le CNL à hauteur de 845€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 FEV. 2023